

Nouvelliste Vaudois

ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

Prix d'abonnement :

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs franco.)

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE

Altitude 519 m.

1860	HAUT ^E DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février							
18	718,6	718,5	718,2	718,5	— 6,4	— 1,0	0,0
19	717,0	716,1	714,6	718,3	— 7,5	— 1,5	0,0

Prix d'insertion :

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît **tous les jours**, excepté le Dimanche.

LAUSANNE, 20 Février.**Bulletin de l'Extérieur.**

Le Parlement anglais a été saisi par lord John Russell d'une série de pièces diplomatiques relatives aux affaires d'Italie. Elles composent la correspondance échangée entre les divers gouvernements intéressés depuis la signature des préliminaires de Villafranca jusqu'à l'ajournement du Congrès. C'est un *blue-book* de 275 pages, contenant 252 documents diplomatiques, dont le premier porte la date du 13 juillet 1859 et le dernier celle du 3 janvier 1860. La correspondance touche à plusieurs points déjà réglés, parle très longuement des faits qui se sont passés dans l'Italie centrale l'année dernière. La plupart des négociations diplomatiques sont connues aussi par les renseignements donnés au Parlement.

Une dépêche de lord Cowley du 18 novembre porte que l'Autriche ne consent pas à se rencontrer avec la Sardaigne dans le Congrès, et que l'empereur Napoléon regardera le passage du Po par les troupes autrichiennes comme une déclaration de guerre.

Lord John Russell, dans une dépêche du 26 novembre, se prononce en faveur de l'annexion de l'Italie centrale à la Sardaigne; mais si cette annexion est impraticable, le gouvernement anglais accepterait un arrangement d'après lequel la Toscane et Modène choisiraient un prince n'appartenant à aucune des familles régnantes des cinq principaux Etats d'Europe.

Dans une dépêche du 12 décembre, lord A.

Loftus fait connaître les vues de l'Autriche sur la Vénétie.

Lord Bloomfield, dans une dépêche du 9 décembre, exprime l'opinion que la Prusse n'appuierait aucune proposition que ferait l'Autriche dans le sens d'une intervention armée dans l'Italie centrale.

Lord A. Loftus, dans une dépêche du 13 décembre, constate qu'il n'a pas réussi à obtenir une réponse décisive du comte Rechberg à propos de l'enrôlement de sujets autrichiens dans les armées du pape et du roi de Naples. Le ministre autrichien ne conteste pas que des enrôlements se fassent, mais il déclare que le gouvernement y est complètement étranger. Il n'a aucune connaissance des mouvements du baron Bach, et n'est pas responsable de ce que peut faire le général Mayerhofer, qui n'est plus en service actif.

Répondant à lord John Russell, le comte Rechberg refuse, à la date du 15 décembre, de reconnaître que le gouvernement provisoire de Toscane ait le moindre élément de vitalité ou de stabilité, par la raison que des émissaires, des officiers et des agents sardes travaillent l'opinion publique, tandis que des mesures rigoureuses et un régime de terreur réduisent à l'inaction les partisans du gouvernement ducal.

Sir J. Hudson répond à ces assertions dans une dépêche datée du 25 décembre. Il conteste que des moyens de terreur aient été employés dans l'Italie centrale, et affirme que les vœux en faveur de l'annexion se sont produits plus unanimement après qu'avant le départ des fonctionnaires sardes. L'activité des travaux publics et de la spéculation pri-

vée constate la confiance générale et la satisfaction de l'Italie centrale.

La propagande anti-autrichienne qui s'opère en Vénétie est le résultat naturel du système autrichien.

Lord Cowley, dans une dépêche du 1^{er} janvier, écrit que le Congrès est ajourné parce que la France hésite à prendre avec l'Autriche et le pape l'engagement qu'aucune des mesures indiquées dans la brochure *Le Pape et le Congrès* ne sera proposée au Congrès.

Le 3 janvier, le comte Walewski écrit au chargé d'affaires de France à Londres que le Congrès est ajourné parce que, jusqu'alors, les communications entre la France, l'Autriche et le pape n'avaient pas abouti à des explications complètement satisfaisantes.

Le *Moniteur universel* publie la dépêche que M. Thouvenel a adressée, sous la date du 12 février, au duc de Gramont.

La dépêche examine les faits récents qui ont amené la situation actuelle des légations; elle établit les causes du mal et constate à qui incombe la responsabilité. Elle rappelle les événements accomplis dans les Romagnes avant et pendant la dernière guerre, et fait observer que du jour où les Autrichiens ont évacué les Romagnes, ces événements étaient devenus inévitables. Au début des hostilités, la neutralité du saint-siège avait été proclamée; les Autrichiens pouvaient en toute sûreté veiller au maintien de l'ordre dans les légations, comme nous à Rome. Il ne nous appartient pas, dit M. Thouvenel, de juger les motifs qui ont

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.

47

LES DOUZE DANSEUSES

DU CHATEAU DE LAMOLE

X.

(Suite).

Devant ces paroles, Jacques avait baissé la tête. Il comprenait les torts de son maître et sa propre impuissance à le justifier. Il se taisait donc.

Benoit reprit :

— Je suis venu ici, parce que j'étais certain de vous rencontrer. Je soupçonnez votre arrivée et je vous ai vu entrer. J'ai bien voulu que vous sachiez d'où venait la découverte des secrets de votre maître. Maintenant je n'ai plus rien à vous dire. Adieu.

Sur ces mots il disparut, et ce ne fut qu'après quelques instants que Jacques fut rendu à la réalité. Il appela vainement le vieillard. Celui-ci était déjà loin.

— Je n'ai pas de temps à perdre, pensa Jacques. Il faut repartir et prévenir M. le duc; sinon, les plus grands malheurs vont tomber sur lui, avant qu'il ait eu le temps de songer à les combattre. Jacques referma avec soin toutes les pièces qu'il traversa, et descendit. Puis il fit le tour du château, découvrit la brèche faite par Benoit, et passa une demi-journée à réparer lui-même ces dégradations.

Le soir de son arrivée, après avoir pris à la hâte un léger repas, Jacques se remit en route et se trouva devant les rochers de Lamôle huit jours après en être parti. Une lieue avant d'arriver au château, il rencontra deux cavaliers qui le croisèrent sur la route sans le reconnaître, mais lui les reconnut. C'étaient Edouard et René, qui se dirigeaient vers Saint-B***. Il supposa qu'ils se promenaient et n'attacha aucune importance à cette rencontre.

Une heure après, il était auprès de son maître et lui racontait avec détails les circonstances presque dramatiques de son voyage.

— Tenez-vous sur vos gardes, lui dit-il en terminant sa narration. Benoit peut arriver ici d'un moment à l'autre vous demander sa fille, et, selon votre réponse, se porter à quelque extrémité.

— Je ne crains rien, répondit Hector avec un sourire. Qu'il vienne, il sera satisfait de ce qu'il verra.

— Comment! demanda Jacques.

— Ne me demande rien à cette heure. Dans quelques jours, tu sauras tout.... Maintenant retourne à Saint-B*** et ne reviens que lorsque je te ferai appeler.

— Quoi, maître, vous ne voulez pas de mon secours?

— Non, mon ami, je n'en ai pas besoin encore. Mais sois tranquille, trois jours ne s'écouleront pas sans que tu aies eu de mes nouvelles.

Jacques s'inclina et se retira. Pour Hector, il se rendit auprès de son père et de son grand-père, afin de les consulter sur la conduite qu'il avait à tenir.

A ce moment encore, Hector croyait n'avoir à vaincre qu'un seul adversaire, le père d'Ophélie, et il était certain de la victoire. Il ne soupçonnait rien de la conjuration qui se formait pour l'enlèvement des danseuses. Cependant, durant les jours qui venaient de s'écouler, Edouard et René n'étaient pas restés inactifs. Ils avaient écrit plusieurs fois à Mérine et à Stella, et celles-ci pouvaient espérer d'être bientôt libres.

Ce jour-là, elles avaient reçu de nouveaux avis. Edouard leur apprenait que sur sa demande trois de ses amis de Paris étaient arrivés, et qu'en comptant M. René de Morieux, ils étaient désormais cinq pour tenter un grand coup. Edouard disait vrai. Il avait écrit à Paris, et trois de ses meilleurs amis avaient répondu en arrivant. Par mesure de prudence, ils étaient restés à Saint-B***, et c'est à leur rencontre que se rendaient Edouard et René, quand Fleury les avait rencontrés.

Les jeunes gens ne purent rien conclure d'abord. Le temps leur manquait. Mais il fut résolu que, le soir même, ils se réuniraient tous dans la tour qu'habitaient Edouard et René, et qu'on les y tiendrait cachés jusqu'au moment de l'exécution de leurs projets. Cette tentative hardie devait réussir par sa hardiesse même, et le soir, à la faveur de la nuit, les trois nouveaux arrivés furent introduits, sans bruit et sans donner l'éveil.

— Nous voilà forts, puisque nous sommes cinq et réunis, dit Edouard. Il s'agit d'arrêter notre plan. Voici ce que j'ai trouvé, et René, qui connaît le château comme moi, vous dira que c'est le meilleur parti

déterminé l'Autriche à abandonner son rôle ; la France est restée fidèle au sien. Les Autrichiens éloignés, les populations se sont soulevées ; mais il est impossible d'attribuer ce soulèvement à la France.

M. Thouvenel rappelle les conseils que l'empereur a adressés au pape, le 14 juillet, pour l'engager à accorder des réformes, mais ces conseils n'ont pas été accueillis. Le gouvernement romain a laissé échapper toutes les occasions de se rattacher les légations. L'empereur a alors adressé la lettre du 31 décembre. M. Thouvenel rappelle les preuves de dévouement que la France a données au pape à l'extérieur comme à l'intérieur depuis 1848, puis il ajoute :

« On peut déduire de cet exposé combien le gouvernement eût été heureux, et le serait encore, de rencontrer une combinaison capable de diminuer les embarras du saint-siège. Mais ici le bon vouloir de la France risque d'échouer contre d'insurmontables difficultés. Il ne s'agit pas seulement de rendre les légations au pape, il faut encore trouver le moyen de les lui conserver sans nouvelle occupation. Les événements ont démontré combien cette mesure serait impuissante à remédier au mal. L'opinion que l'Europe s'est formée de l'occupation est condamnée par les leçons du passé. Une telle politique serait impossible aujourd'hui. Ainsi donc, le moment étant venu de se préoccuper de combinaisons différentes, l'empereur en a signalé la nécessité au pape. Des intérêts évidents, des considérations pressantes y convient le saint-siège. Un parti pris absolu de sa part de se refuser à reconnaître le caractère vrai de l'état actuel des choses, agraverait encore cet état, et finirait par créer des impossibilités également insurmontables. Si, au contraire, il se décidait à quitter la région religieuse pour revenir sur le terrain des intérêts temporels, seuls véritablement engagés, peut-être apporterait-il, quoiqu'il soit bien tard, un changement favorable à sa cause. Il permettrait, en tout cas, au gouvernement de l'empereur, de prêter son appui à une politique conciliante et raisonnable. »

M. le duc de Gramont est autorisé à lire et à laisser copie de cette dépêche au cardinal Antonelli.

Des lettres de Rome parlent de nouveau du bruit suivant lequel le gouvernement anglais aurait proposé au Saint-Siège l'établissement d'un vicariat dans les légations, projet qui aurait été rejeté par le gouvernement pontifical, en s'appuyant sur la question de principe.

Les mêmes lettres disent qu'il serait arrivé 900 Bavarois de Trieste à Ancône et que d'autres seraient encore attendus ; enfin que les patriotes de Spoleto, Pérouse, ainsi que d'autres villes de l'Ombrie, auraient envoyé 10,000 fr. à Garibaldi.

à prendre.

— Nous écoutons, dirent les conjurés.

— Il est impossible d'arriver à l'habitation des danseuses en traversant le château. Toutes les issues sont trop bien gardées et nous n'arriverions qu'à nous faire prendre dans les pièges semés de tous côtés, autour de cette mystérieuse demeure. Nous n'avons donc d'autre ressource que de jeter un fauteuil de corde dans la prairie et de hisser jusqu'au sommet du roc les dames qui voudront bien nous confier leur fortune.

— Cher, vous êtes fou, s'écria René. Avez-vous calculé la hauteur du rocher ? Savez-vous si Mérine, Stella et les autres voudront prêter leur vie à la sûreté d'une ficelle ou d'une pierre ? C'est bon pour un La-tude ou pour un Beaufort.

— Eh ! mon ami, une femme qui veut être libre est capable de tout. D'ailleurs, toutes les danseuses sont un peu acrobates, et c'est ce plan que Mérine et Stella adopteront et feront adopter à leurs compagnes. Ceci une fois arrêté, ces chères belles auront l'ordre de se tenir à minuit au bas du rocher. A la même heure, nous serons au sommet, l'un de nous sera descendu dans le fauteuil et nous enverra ces dames l'une après l'autre. Que pensez-vous de ceci ?

Il n'y eut qu'une voix. Le projet était extravagant, mais délicieux, et le seul qu'on put raisonnablement adopter. En conséquence, un nouveau billet fut envoyé à Mérine, lui donnant les instructions les plus détaillées pour que toutes choses fussent convenues et exécutées, sans éveiller le moindre soupçon.

(La suite au prochain numéro).

On écrit d'Urbino que les troupes pontificales se massent sur la frontière. D'après les dispositions que l'on prend, on pense qu'elles s'apprêtent à prendre l'offensive. L'armée napolitaine qui est sur la frontière des Etats-Romains change de caractère. Ce n'est plus un simple camp d'observation, mais une véritable armée prête à entrer en campagne. On vient d'y organiser les ambulances, les intendances, etc.

Ces nouvelles ne paraissent pas sans importance, si on les combine avec la grande activité qui se déploie à Turin dans les armements, depuis que le général Fanti a pris la direction du ministère de la guerre.

Les seules rumeurs politiques de Turin sont relatives à l'envoi de deux pièces diplomatiques rédigées par M. de Cavour et expédiées par lui avant son départ pour Milan.

L'une d'elles est une note, par laquelle le chef du ministère sarde proteste, devant les grandes puissances, contre l'enrôlement de soldats autrichiens pour le service de Rome et de Naples, déclarant que, si cela continue, il y aura lieu à un appel aux armes de la part du Piémont.

La seconde pièce est une nouvelle circulaire aux légations sardes à l'étranger, dans laquelle M. de Cavour donne des explications sur la question de la cession de la Savoie, explications concluant à ceci : *qu'il n'y a pas lieu à s'occuper activement de la question pour le moment, puisqu'elle n'est pas entamée avec le gouvernement français.* — C'est ce qu'avait déjà dit M. de Cavour à M. Tourte, l'envoyé de la Confédération suisse.

Le nouveau ministre de la guerre sarde a donné une énergique impulsion à tous les préparatifs nécessaires pour que ce pays ne soit pas pris à l'improviste par une conflagration subite. Une adjudication vient d'avoir lieu pour la fourniture de 34,000 paires de souliers, et une autre pour celle de 100,000 cravates. En même temps on accélère autant que possible la fabrication des armes dans les ateliers de Turin, de Brescia et de Parme.

Il a été passé un marché de 2 millions et demi de francs pour achat de chevaux.

Le général du corps du génie qui était allé inspecter cette arme à l'armée de l'Italie centrale, est revenu à Turin pour soumettre au ministère de la guerre un plan organisé par lui pour la défense des points les plus exposés à l'attaque combinée des armées papale et napolitaine. Il s'agirait avant tout d'établir, en avant de Bologne, un vaste camp fortifié, pouvant recevoir et garder facilement une armée de 60,000 hommes, et au besoin pouvant contenir jusqu'à 100,000 hommes pendant quelques mois. Ce plan, dit-on, a déjà été examiné et a reçu une première approbation du comité d'examen.

Toutes les nouvelles qui arrivent de Milan s'accordent pour affirmer que les démonstrations avec lesquelles les habitants de cette ville fêtent la présence de Victor-Emmanuel, dépassent toutes descriptions possibles. Dans les rues, au théâtre, partout où S. M. le roi se montre, la population se presse sur ses pas et le salut de ses acclamations les plus ardentes et les plus affectueuses. C'est un enthousiasme qui vient du cœur, et qui chaque jour s'accroît et se manifeste avec la plus vive et la plus large expansion. La ville présente un aspect animé et brillant impossible à décrire : elle est remplie d'une foule énorme de provinciaux.

La cour de Sardaigne est en ce moment à Milan, en résidence officielle. Aussi tous les représentants des puissances étrangères ont quitté Turin pour suivre le roi dans la capitale de la Lombardie, et c'est là qu'ils recevront les dépêches officielles de leurs gouvernements respectifs jusqu'à la fin du mois.

FRANCE

Le projet de loi concernant les chemins de fer algériens, contient les principales dispositions ci-après :

Le ministre de l'Algérie et des colonies est autorisé à garantir au nom de l'Etat, pour 99 ans, à dater de l'expiration de la dixième année qui suivra le décret de concession, un intérêt de 5 p. 100, amortissement compris sur le capital à employer pour la construction des lignes suivantes : 1^e De la mer à Constantine ; 2^e D'Alger à Blidah ; 3^e De Saint-Denis-du-Sig à Oran avec prolongement jusqu'au port. Le capital garantit par les chemins ci-

dessus ne pourra excéder cinquante-huit millions de francs, déduction faite d'une subvention de six millions. En conséquence, l'intérêt garantit annuellement par l'Etat ne pourra excéder 2,900,000 fr.

Les journaux de pays de montagnes annoncent des morts nombreuses causées par le froid et la neige. Aux environs de Lons-le-Saulnier seulement, on signale déjà neuf cas de mort cet hiver. Le thermomètre, dans ces contrées, est de nouveau descendu à 13 degrés. Il y a aussi beaucoup de neiges en Auvergne.

Un habitant des Rousses vient de mourir millionnaire à Lyon, laissant aux pauvres de sa commune natale, cent mille francs et neuf cent mille francs à ses héritiers.

FAITS DIVERS.

Une lettre pastorale de l'archevêque de Vienne invite les fidèles à souscrire pour les besoins du Saint-Père et propose que, pendant une année, chacun donne pour cet usage un neukreuzer par semaine. Quant à ceux qui sont tout à fait pauvres, une personne aisée pourrait offrir en leur nom ce faible don.

— On écrit d'Agram qu'une véritable famine règne en ce moment dans plusieurs districts de la Croatie et de l'Esclavonie, par suite de la mauvaise récolte de 1859.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Voici les paroles échangées dans la séance de la Chambre des Communes du 17, au sujet de la question de la Savoie :

Sir Robert Peel demande au secrétaire d'Etat des affaires étrangères si le gouvernement verrait quelque inconveniit à faire connaître la nature des communications qui ont eu lieu entre la Sardaigne et l'Angleterre, relativement à la cession d'une partie du territoire sarde à la France, si le gouvernement de S. M. a eu occasion de communiquer à la France l'opinion des autres puissances à ce sujet; enfin si, dans le cas d'une annexion de la Savoie à la France, le gouvernement de S. M. est disposé à abandonner la neutralité de la Suisse, que l'Angleterre a garantie de concert avec les autres puissances européennes.

Lord John Russell. — En ce qui concerne la nature des communications qui ont eu lieu entre la Sardaigne et l'Angleterre, nous avons demandé à la Sardaigne si elle avait le dessin, ou si elle avait pris l'engagement de céder la Savoie à la France. Il nous a été répondu en termes généraux qu'il n'existant pas d'engagement à cet effet, et que la Sardaigne n'avait nullement l'intention de céder la Savoie non plus que Nice à la France. Nous n'avons pas fait connaître à la France l'opinion des autres puissances, parce que nous n'avons eu de communications à ce sujet avec aucune autre puissance.

La Suisse nous a demandé si, dans le cas où l'annexion s'effectuerait, nous étions déterminés à maintenir sa neutralité, et nous avons invariablement répondu que nous étions déterminés à agir dans ce sens (Applaudissements). Il paraît que la neutralité des districts du Chablais et du Faucigny est garantie par le traité de Vienne de la même manière que celle de la Suisse; mais ce dernier pays oblige, et avec raison selon nous, que les deux garanties seraient loin d'être équivalentes si ces districts devaient être possédés par la France au lieu d'appartenir à la Savoie. La Suisse prétend, en conséquence, que, dans le cas d'une annexion, les districts neutres qui appartiennent maintenant à la Sardaigne, devraient être donnés à la Suisse, et leur neutralité garantie par toutes les puissances. Cette proposition nous paraît convenable; mais nous aurions pu craindre qu'un désir d'agrandissement ne rendît la Suisse favorable à l'annexion, si nous n'avions reçu l'assurance positive des deux gouvernements de la Suisse et de la Sardaigne, que l'un et l'autre désirent rester dans les conditions actuelles. Ainsi, ni la Suisse ni la Sardaigne ne sont bien certainement favorables à l'annexion.

Dans la séance suivante, lord John Russell, s'occupant du même objet, a déclaré que l'empereur des Français a laissé entendre à l'ambassadeur anglais en France qu'on ne ferait rien, au sujet de l'annexion de la Savoie, avant d'avoir consulté à ce sujet les grandes puissances, et qu'en tout cas, il ne désirerait pas que cette annexion eût lieu sans le consentement des Savoisiers. Le ministre a ajouté que des négociations s'ouvriraient probablement sur cette communication du gouvernement français.

D'après le Nord l'agitation existant en Suisse, à l'occasion de la question de Savoie ne tardera sans doute pas à se calmer, car le chef de la légation française à Berne, pendant le congé du marquis Turgot, aurait reçu des instructions pour faire connaître au Conseil fédéral les véritables intentions

de l'empereur des Français, qui, loin de songer à restreindre le territoire de la Suisse et à porter atteinte à son indépendance, serait plutôt disposé à agrandir ses frontières, à les fortifier et à les garantir pour le respect de leur neutralité.

Les adhésions données jusqu'à présent par un certain nombre de communes du Faucigny, du Chablais et du Genevois à la *declaration* favorable à l'annexion de ces provinces à la Suisse dans le cas où elles seraient détachées du Piémont, comprennent au nombre de 4114 signatures, provenant de 29 communes.

Une carte géographique dont on dit beaucoup de bien vient de paraître à Genève; elle a été établie par M. le professeur Chaix, dans le but de rendre sensible aux yeux de tous les résultats éventuels de l'annexion de la Savoie à la France. Besançon et Berne au nord, Grenoble et Turin au sud sont les points extrêmes du tracé géographique. Au centre de la carte, coloriée en trois teintes, se détachent en blanc les parties de la Savoie, sur lesquelles la Suisse élèverait des prétentions, le cas échéant, non par sentiment de convoitise et d'ambition déplacée, mais au nom des intérêts les plus légitimes de sa propre conservation. Les frontières françaises y sont hypothétiquement prolongées, par une bande coloriée, jusque vers les limites actuelles de la Suisse. Un coup d'œil jeté sur cette bande brune montre le Valais bloqué, Genève étouffée entre Fernex, St-Julien et Douvaine, le canton de Vaud enclavé au dedans d'une ligne droite qui, tirée de Jougne à St-Gingolph, réalise l'enveloppement géographique le plus complet.

Berne, le 19 février 1860.

Ce qui intrigue le plus le public aujourd'hui, c'est l'envoi de dépêches du Conseil fédéral à M. Kern, à Paris, confiées à M. Lütscher, secrétaire à la chancellerie fédérale, qui est parti hier soir. Il est très probable qu'il s'agit de la question se rattachant à l'annexion future de la Savoie à la France.

La brochure de M. le professeur Hornung, à Lausanne, sur cette même question de l'annexion, brochure qui désire que Genève songe à sa propre conservation, à sa restauration spiritualiste ou protestante, avant que de s'engloutir et de disparaître dans une nouvelle combinaison ou augmentation territoriale au profit de la catholicité ou de Rome, cette brochure, fort bien pensée et écrite avec conviction, courage et droiture, ne paraît pas être du goût du *Bund*, à en juger par les quelques réflexions dont il fait suivre une brève analyse de cet opuscule. Comme vous le verrez, du reste, par les journaux de notre ville, la section de l'*Helvetia* s'est encore occupée de ce grave sujet et, après une intéressante délibération, elle aurait adopté trois adresses : l'une à la section genevoise pour la remercier de son initiative dans cette affaire, l'autre au Conseil fédéral, et enfin la troisième aux Savoyens eux-mêmes. On voit que le mouvement qu'a provoqué l'idée de l'annexion savoisienne grandit peu à peu en Suisse et qu'il gagne petit à petit toutes les parties du pays. Il faut espérer du moins que cette agitation, très concevable du reste, n'aura pas compromis les intérêts que nous avons en jeu dans ce grave débat.

M. le commandeur *Jocteau* continuera à représenter la Sardaigne auprès de la Confédération suisse, mais cette fois-ci en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire au lieu de simple ministre-résident. D'un autre côté, la Suisse établira à nouveau un consulat à Milan, en remplacement de l'agence commerciale qu'elle y a maintenue.

Une commission d'experts a été nommée pour l'examen des plans et devis de la nouvelle caserne à construire à Thoune. Sont désignés comme experts : MM. Wolf, inspecteur des bâtiments du canton de Zurich; Gränicher et Dähler, architectes, à Berne.

Le Conseil fédéral a dû répondre négativement à la question que lui soumettait le Conseil d'Etat de Neuchâtel et qui tendait à savoir si une commune de ce canton était autorisée, en vue de compléter aux besoins de son administration, à percevoir un droit de consommation. Le Conseil fédéral a trouvé que ce droit nouveau était incompatible avec les principes consacrés dans la constitution fédérale en matière de liberté commerciale, etc.

Enfin, si je suis bien informé, Mme Garibaldi serait partie ce matin de Berne pour Vevey.

Le Conseil fédéral a nommé pour traiter avec la cour de Rome la question de la séparation épiscopale du Tessin, M. le conseiller national Jauch (Tessin) et le conseiller d'Etat Aloys Latour (Grisons). — Le canton des Grisons lui-même a nommé, pour suivre cette affaire avec le Tessin, M. le conseiller d'Etat Vieli.

Voici quelques détails sur une réclamation adressée au Conseil fédéral, dont nous avons déjà, entretenu nos lecteurs :

Par pétition, datée de Genève, M. Hugues-Napoléon Didon, se disant évêque biblocatholique, expose qu'uniquement en vue du bien public et surtout du salut des âmes, il a renoncé, dès l'âge de 15 ans, aux douceurs les plus légitimes de la vie pour se livrer à une étude sérieuse et aride, telle que celle de la science ecclésiastique, que depuis cette époque il a vécu en apôtre et espère mourir tel.

Il a reconnu que l'Eglise romaine, dans laquelle il a reçu le baptême et exercé pendant nombre d'années les fonctions de prêtre, à mérité, par les erreurs et la tyrannie auxquelles elle s'est laissée entraîner par ses chefs, qu'il s'élevait une société rivale pour rabaisser son orgueil, que malheureusement le protestantisme, en corrigeant quelques abus, est tombé dans un plus criant encore, savoir dans le scepticisme général à l'égard des dogmes et de la morale de l'Evangile. Il soutient donc que les prétendus catholiques ne sont point catholiques, et que les prétendus protestants ne sont point protestants, de sorte qu'il croit pouvoir dire, au point de vue légal, que dans les deux Eglises salariées par l'Etat à Genève (catholic et protestante), tous les postes de ministres sont vacants ou doivent l'être.

Muni de ses lettres de prêtre, il se présente donc pour leur succéder, par lui ou par ses futurs collègues, avec une réforme ayant pour titre : *Le Manuel du Biblocatholique ou le Vrai Christianisme*, pensant qu'elle doit convenir aux deux partis, puisque chacun d'eux prétend être catholique ou universel.

Il a donc demandé aux autorités de Genève un local pour y faire connaître ses idées, ce qui lui a été refusé, malgré la signature de 107 citoyens genevois. Il croit donc devoir recourir au Conseil fédéral pour obtenir le libre exercice de ses fonctions de prêtre vraiment catholique et afin de pouvoir librement développer et soutenir ses doctrines. Il ajoute qu'en 1853 il a obtenu, à Grenoble, 2500 signatures pour la légalisation de son culte, mais l'empereur a refusé d'y souscrire.

M. Didon avait demandé au Conseil d'Etat de Genève d'être autorisé à convoquer par affiche le peuple de Genève dans la grande salle électorale de Plainpalais, qu'il louerait à ses frais, mais le Conseil d'Etat décida de ne pas louer cette salle pour des usages religieux et d'engager M. Didon à chercher un autre local, tout comme de le prévenir que, s'il veut faire une affiche de convocation, il ne devait point faire intervenir la permission du Conseil d'Etat, mais faire cette convocation en son propre nom et à ses risques et périls.

Le Conseil fédéral n'est pas entré en matière, estimant que les autorités de Genève n'ont violé ni la constitution cantonale ni les prescriptions fédérales.

L'ouvrage dont il s'agit est intitulé : « *Le Manuel du Biblocatholique ou le Vrai Catholicisme* par Hugues-Napoléon Didon, Evêque, Régent d'Externat, Bachelier-ès-lettres, Ex-Maitre de pension, Ex-Missionnaire d'Amérique, Ex-Curé papiste. »

Il croit avoir trouvé, dans l'Eglise, un moyen pour rénover tous les hommes dans un seul bercail, sous les lois d'un seul et digne pasteur qui les a tous rachetés par l'effusion de son sang, et ce moyen, suivant M. Didon, c'est son *Manuel Biblocatholique* qui renferme un catéchisme raisonnable, une lettre pastorale, une constitution ecclésiastique et une liturgie française où après les psaumes et quantité de cantiques prophétiques, traduits du grec et notés d'une manière simple, figurent des hymnes et des cantiques en vers, notés à deux voix, et la messe notée à deux et à trois voix. »

Dans une note qui fait suite à deux lettres qu'il a adressées, en date de Genève le 26 août 1858, à M. Marilly, évêque de Genève, et au Consistoire de Genève, pour leur demander une entrevue et une discussion de sa doctrine, M. Didon, se disant Evêque Biblocatholique, publie ce qui suit :

« NOTA. Cent sept citoyens genevois s'étant en vain joints à moi pour m'obtenir la faculté de parler au peuple dans la grande salle électorale, et le gouvernement, m'ayant refusé la faculté de citer devant les tribunaux les imposteurs qui, sous le faux titre de prêtres catholiques et de ministres protestants, jouissent injustement des fonctions et du salaire qui n'appartiennent qu'à moi, je prie le peuple de se rendre justice en évacuant tous les temples, jusqu'à ce que je sois admis à lui prouver mes droits en face de mes ennemis qui sont aussi les ennemis du Christ. O liberté ! »

» Genève, le 1^{er} octobre 1859. »

H.-N. DIDON. »

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — La commune de Jegenstorf a été autorisée à percevoir sur les mariages une taxe de 5 fr., en remplacement du seuil à incendie qu'on devrait posséder avant de pouvoir se marier.

— La direction de la Société suisse d'agriculture a décidé pour l'automne prochain une exposition d'instruments agricoles qui aura lieu à Berne. Il a également été décidé d'adresser une nouvelle pétition au Conseil fédéral pour la création d'une chaire d'agriculture au Polytechnicum.

Lucerne. — Lundi dernier arrivait à Lucerne, par le bateau à vapeur, Mme Garibaldi, accompagnée de son amant, lequel s'arrogé le droit de la posséder encore. On dit que c'est un adjudant du général Garibaldi, qui a pris la suite avec son ancienne amie pour se soustraire à un duel que ce dernier lui proposait.

Fribourg. — Le canton de Fribourg vient d'être invité par le Conseil fédéral à payer un dernier reliquat de passé 40,000 fr. à la dette du Sonderbund à la suite de la liquidation des sept cantons, à laquelle le Tribunal fédéral les a condamnés. Le *Confédéré* croit savoir que Fribourg ne paiera point et va plaider.

— D'après le *Bund*, il s'est constitué, dans le canton, une association ayant pour but d'empêcher de vendre ou d'affirmer à des protestants des propriétés sises dans le canton.

CANTON DE VAUD

On nous écrit de la Haute-Broye :

« La question de l'impôt soumise aujourd'hui aux délibérations du pays est assez importante pour donner cours à toute opinion consciente, c'est pourquoi abstraction faite de toute considération extérieure ou personnelle, voici quelle serait mon opinion sur cette affaire.

L'Etat devant pourvoir aux besoins religieux, moraux et intellectuels du peuple, guérir ou prévenir le paupérisme, pourvoir aux moyens de défense de la liberté et de l'indépendance de la nation contre l'extérieur, maintenir l'ordre, la justice à l'intérieur, etc., doit posséder des ressources suffisantes pour faire largement face à tous ces services ; si sa fortune est insuffisante il doit recourir à l'impôt.

La part de protection nécessaire pour chaque citoyen étant proportionnelle à sa fortune et d'un autre côté cette fortune ayant pour s'augmenter des avantages allant en progressant avec sa valeur, il serait équitable que chacun payât pour sa part des frais nécessités par les besoins de l'Etat un impôt dont le taux progressât avec la valeur de sa fortune. — Il est plus politique d'imposer le capital que le revenu, parce qu'il importe de favoriser le travail créateur des capitaux, mais d'un autre côté, il serait juste de capitaliser ce que peuvent avoir coûté les apprentissages, les études, etc., car ce ne sont qu'une partie de la fortune placée sur l'individu au lieu de l'être sur un immeuble, une créance ou autre chose, mais on devrait capitaliser cela le moins haut possible.

Le taux de l'impôt devrait être fixé d'après une échelle déterminée d'après les besoins de l'Etat et s'arrêtant à un maximum.

L'évaluation de la fortune, qui serait facile pour les immeubles et les créances hypothécaires, serait difficile pour les autres choses et devrait être laissée au contribuable, lequel encourrait des pénalités sévères s'il cherchait à frauder le fisc.

Je ne donne pas mon opinion comme un oracle, bien loin de là, je reconnaîs qu'elle offre de nombreux inconvénients dans la pratique, mais théoriquement je la crois bonne. Au reste l'opinion la plus répandue paraît être celle d'un impôt proportionnel sur la fortune réelle, soit après la défaillance des dettes ; il n'y a de différence qu'entre la proportion et la progression avec échelle ; je crois qu'avec la première l'impôt serait plus inégalement réparti, parce qu'il est plus facile de connaître les fortunes médiocres et petites que les grandes. Les plus riches de notre ville, par exemple, prétendent n'avoir que juste pour vivre et encore tout au plus. »

On nous écrit d'Avenches, le dimanche 19 février : « Aujourd'hui a eu lieu au château d'Avenches une réunion de délégués de 13 communes de notre district, provoquée par la commission nommée par la municipalité d'Avenches ; trois communes du district seules : Cudrefin, Chabrey et Bellerive ne se sont pas fait représenter. — Les délégués présents ont voté à l'unanimité le programme suivant, proposé par M. Chanson, notaire, à Avenches :

- 1^e Impôt foncier maintenu avec défaillance des dettes et diminué s'il est possible.
- 2^e Impôt sur les créances.
- 3^e Droit de mutation réduit de moitié pour les acquisitions et maintenu intact pour les successions indirectes et d'après la taxe cadastrale.
- 4^e Diminution de l'impôt sur le timbre.
- 5^e Abolition de l'impôt sur les boissons.
- 6^e Création de patentes, à prix fixe, pour les détenteurs d'établissements publics pour la vente en détail des boissons.
- 7^e Patentes classifiées sur les négociants et industriels.
- 8^e Patentes et impôts maintenus sur les objets suivants : 1^e sur le luxe ; 2^e les billards ; 3^e la chasse et la pêche ; 4^e les chiens ; 5^e les artisans ambulants ; 6^e les permis d'établissement et de séjour.
- 9^e Impôt militaire maintenu, sauf modifications relatives aux impôts.

Une lettre de Cudrefin fait savoir que les idées dans cette localité sont presque identiquement les mêmes que celles du programme voté à Avenches.

Bulletin agricole.

LAUSANNE, 18 février. — Froment, 3 fr. 30 à 3 fr. 40 le quart (200 sacs). — Avoine, 1 fr. 30 à 1 fr. 45 le quart. (50 sacs.)

Foin, 4 fr. 40 à 4 fr. 80 le quintal (24 chars). — Paille, 3 fr. 50 à 3 fr. 60 le quintal (7 chars). — Beurre, 1 fr. 30 à 1 fr. 40 la livre.

BULLE, 9 février. — La foire de ce jour a été bien approvisionnée en bétail. Il y avait du choix pour tous les amateurs, pour les grandes comme pour les petites bourses. On a débuté par des prix très élevés, allant jusqu'à l'exagération. Sur la fin, les prétentions moins soutenues ont amené de la baisse, vu surtout l'absence de certains acheteurs étrangers. Les chevaux, en petit nombre, se vendaient à la hausse. Le prix des porcs gras n'a pas varié de 40 à 45 centimes. En somme, la foire, quoique inférieure aux précédentes, n'a pas été mauvaise.

ANNONCES

EN VENTE

à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLET fils, éditeurs, à Lausanne

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LA QUESTION ROMAINE

PAR
Edmond ABOUT

AUGMENTÉ DE LA

PRÉFACE NOUVELLE

DE LA

Cinquième édition.

1 vol. in-16. — Prix, 3 francs.
(forte remise aux Libraires)

Sommaire : NOUVELLE PRÉFACE. — La royauté du pape. — Nécessité du temporel. — Patrimoine du temporel. — Les sujets du temporel. — Les plébésiens. — La classe moyenne. — La noblesse. — Les étrangers. — Le pouvoir temporel du pape est absolu. — Pie IX. — Antonelli. — Le gouvernement des prêtres. — Rigueurs politiques. — Impunité des vrais crimes. — Tolérance. — Education du peuple. — Occupation étrangère. — Pourquoi le pape n'aura jamais de soldats. — Les intérêts matériels. — Finances. — Conclusion.

La Nouvelle Préface de cette édition se vend aussi en brochure seule au prix de 50 centimes.

IMPRIMERIE On demande un bon ouvrier compositeur à l'imprimerie Georges BRISSEL, à Lausanne.

La Mode illustrée,

JOURNAL DE LA FAMILLE

contenant les dessins de modes les plus élégants et des modèles de travaux d'aiguilles, etc.
Beaux-arts, musique, nouvelles, chroniques, littérature, etc.

UN NUMÉRO PAR SEMAINE, PARAÎSSANT LE SAMEDI.
On s'abonne à la librairie VEDEL fils, place St-François 13, à Lausanne.

La Mode illustrée paraît tous les samedis à partir du 1^{er} janvier 1860.

Chaque n° contient 8 pages de texte avec gravures, du format de l'Illustration.
Par an: plus de 2000 dessins de tricots, plumetis, tapisserie, crochet, gravures de mode, etc., de 10 à 12 suppléments de patrons de broderies et de lingerie, etc., etc.

ABONNEMENTS :

Pour Lausanne un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr.; 3 mois, 4 fr.

Le n° séparé, 40 c; le n° séparé avec patrons, 80 c.

Pour la Suisse : 1 an, 16 fr.; 6 mois, 8 fr. 50;

3 mois, 4 fr. 50; franco.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre. Affranchir. Adresse bien lisible.

Carte de la Savoie et des pays limitrophes, indiquant les résultats de l'annexion supposée, par P. CHAIX.

Une feuille coloriée, 75 centimes.

Chez Joël Cherbuliez, libraire, à Genève, et dans les autres villes de Suisse chez les principaux libraires.

CASINO DE LAUSANNE

Lundi 20 février et jours suivants, dès les 7 heures du soir,

SOIREE MUSICALE

donnée par la MUSIQUE DE MUNICH.

MORGES

Le cours de Monsieur E. Rambert commencera le samedi 25 février. Les leçons auront lieu le mardi et le samedi, à 5 heures dans la salle du Casino.

A VENDRE

l'hôtel de la Croix-Blanche,

A PAYERNE.

L'encherre publique aura lieu dans le dit hôtel le jeudi 1^{er} mars 1860, à 2 heures de l'après-midi.

A CÉDER un excellent fond de coiffeur dans une des premières villes de la Suisse. S'adresser au bureau du journal qui fera parvenir les lettres.

MME VEUVE LAUFFER

continue à faire les fleurs en cheveux pour tableaux de famille, médaillons, bracelets et épingle. Escalier-du-Marché, n° 6, à Lausanne.

L'HORLOGE ASTRONOMIQUE

construite par le jeune ouvrier cordonnier de Vaulion, sera visible à Orbe, lundi, mardi et mercredi, 20, 21 et 22 courant.

PRESSOIRS A VIN

Fabrication spéciale de pressoirs à vin, en fer, d'un modèle récemment perfectionné. — Assortiment complet de vis de 2 1/4 à 5 1/2 pouces de diamètre. — S'adresser à MM. Menn, Lullin et C°, usine de la Coulouvre, à Genève.

GUANO VÉRITABLE, DU Pérou POUDRE D'OS, 1^e qualité.

Chez Henri Nestlé, à Vevey.

Vente de chevaux

Mercredi vingt-deux février courant, à une heure après-midi, aux Trois-Couronnes, à Utley, on exposera en vente cinq chevaux, chars, harnais, etc. Le tout en bon état.

A VENDRE de gré à gré chez Henri Clément, aubergiste, à l'Isle, 40 mètres vaches prêtes ou fraîches, à conditions volontaires.

AVIS

Dans une bonne famille du canton de Berne, on prendrait en pension deux à quatre jeunes garçons de la Suisse française de 8 à 15 ans, pour leur faire donner, par un excellent précepteur, un enseignement soigné, spécialement dans l'étude de l'allemand. Si on le désirait il leur serait donné également des leçons d'anglais et de musique (piano et violon). S'adresser pour les conditions et autres renseignements à M. Christian BUCHER, à Aezikofen, district d'Aarberg.

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX de CHALMEN, à Rouen.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières graisseuses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les font épaisser et les rendent souples et brillants, et empêchent le blanchiment. GARANTIE.

Prix du flacon : 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt dans toutes les villes de France; à Lausanne, chez M. Matty, coiffeur-parfumeur. (Ecrire franco.)

POMMADE DUPUYTREN,

de MALLARD, pharmacien-lauréat, chimiste, à Paris. — Son usage conserve les cheveux, les rend souples, brillants, les fait croître, les fortifie, en prévient et en arrête la chute et la décoloration. — Seul dépôt, à Lausanne, chez Sudheimer, coiffeur, rue du Pont, 16. Prix : 2 fr. 50.



BONBON propre à calmer la Toux et l'Enroulement; elle est très agréable au goût, et se vend par boîtes de 75 c. et 1 fr. 50 c. à Genève, chez MM. Viridet et C°, drapiers, rue de la Croix-d'Or, chargés de la vente en gros dans toute la Suisse française. A Lausanne, à la pharmacie Allamand; à Neuchâtel, chez M. Kissling, libraire, et à Vevey, chez M. Gougginsperg, pharmacien. (Se méfier des contrefaçons.)

Bourse de Genève du 18 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES

	Demandé	Offert
Geneve à Lyon	485 >>	491 25
Ouest-Suisse	267 50	271 25
Central-Suisse	>> >>	445 >>
Nord-Est	>> >>	>> >>
Paris à Lyon et Méditerranée	>> >>	>> >>
Paris à Orléans	>> >>	>> >>
Midi	>> >>	>> >>
Autrichiens	490 >>	>> >>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche	545 >>	545 25
Sarragosse	250 >>	251 25
Mobilier français	>> >>	>> >>

EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois	75 >>	75 1/2
5 % Piémontais	80 >>	81 1/2
Ville de Turin	417 50	420 >>
Ouest-Suisse 1854	>> >>	410 >>
Idem 1856-57	393 75	396 25
Lyon-Geneve (nouv.)	288 75	290 >>
Banque du Commerce	1160 >>	1175 >>
Lombard-Vénitien	250 >>	252 50
Sarragosse	250 >0	251 25
Jouissance Sétif	>> >>	22 50
Comptoir d'Escompte	1250 >>	1255 >>

Bourse de Paris le 18 février 1860.

Consolidé	94 5/4	Méditerranée	880 >>
3 %	67 85	Midi	495 >>
4 1/2 %	97 70	Ouest français	581 25
Mobilier	743 75	Grand Central	>> >>
Orléans	1360 >>	Autrichiens	498 75
Victor-Emmanuel	393 75	Ouest-Suisse	270 >>
5 % Piémontais	80 25	Central-Suisse	>> >>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS